



**EXPOSITION ORNITHOLOGIQUE DU 5 AU 10 NOVEMBRE 2024**  
**Salle des Fêtes - 14, Le Bourg**

**33750 NERIGEAN**

1- RÈGLEMENT DU CONCOURS : Règlement ROSO.

Les feuilles d'engagement, modèle UOF, doivent être adressées, **avant le 30 octobre 2024** à :

**Madame Agnès THOMAS**  
**3, rue des Foulques**

**33980 AUDENGE**

Tél. 06 73 18 69 89 - Adresse électronique : [magnes.thomas@laposte.net](mailto:magnes.thomas@laposte.net)

**Notre concours étant enregistré sur ORNITHONET, vous avez la possibilité de vous y inscrire directement.**

**Le règlement sera joint à la feuille d'engagement et un double accompagnera les oiseaux.**

DROITS D'ENGAGEMENT : **3.00 euros par oiseau, 10.00 euros par stam et 5,00 € la série.**  
**Palmarès papier pour ceux qui le souhaite : 3,00 euros.**

2 - CLASSIFICATION : UOF et faire une feuille pour chaque groupe. **Attention classification 2024**

3 - ENCAGEMENT : **Mardi 5 à partir de 17 heures et mercredi 6 de 9 heures à 17 heures.**

4 - JUGEMENTS : **jeudi 7 novembre 2024**

Les oiseaux mal engagés seront jugés dans leurs classes réelles, mais non classés.

5 – Membre du Jury

Canaris couleurs : Messieurs Dominique LAMOUREUX et Christian LEBON

Canaris postures : Monsieur Joël COUTO

Exotiques Becs droits : Monsieur Jean-Pierre BUGAREL

Exotiques Becs crochus : Monsieur Daniel HANS

5 – INAUGURATION : **Vendredi 8 novembre à 18 h.00**

6 - DISTRIBUTION DES PRIX : **Dimanche 10 novembre à 16 heures**



Alain VALLADE – 216, Impasse Gueyrot – 33330 SAINT LAURENT DES COMBES  
Tél. 05 57 74 41 74 et 06 20 82 22 51  
Adresse électronique : [avallade@sfr.fr](mailto:avallade@sfr.fr)

## 7- GRANDS PRIX D'ELEVAGE :

CANARIS COULEURS :	Classement sur 8 oiseaux
CANARIS DE POSTURES	Classement sur 6 oiseaux
EXOTIQUES BECS DROIS	Classement sur 6 oiseaux
COLOMBES ET CAILLES	Classement sur 3 oiseaux
PERRUCHES ONDULEE ET POSTURES :	Classement sur 5 oiseaux
PETITES ET MOYENNES PERRUCHES	Classement sur 5 oiseaux
GRANDES PERRUCHES	Classement sur 5 oiseaux
PERROQUETS	Classement sur 3 oiseaux

Ne peut remporter un grand prix d'élevage que celui qui aura un pointage au moins égal au nombre d'oiseaux multiplié par 90 minimum.

## 8 - CESSION DES OISEAUX EN CONCOURS :

Les prix doivent être indiqués sur la feuille d'engagement ainsi que le sexe de l'oiseau. Un prélèvement de 10 % sera effectué sur chaque vente. Les oiseaux cédés ne seront remis à l'acquéreur que le dimanche 10 novembre 2024 à partir de 17 heures.

9 – BOURSE : Une bourse est ouverte à tous ceux qui participent au concours. Les oiseaux présentés devront être bagués. Un prélèvement de 10 % sera effectué sur les oiseaux vendus. Une fiche d'engagement dûment remplie devra être remise aux organisateurs lors de l'engagement des oiseaux en concours. Les oiseaux pourront être amenés le vendredi 8 novembre avant 18 heures.

## 10 - DISPOSITIONS DIVERSES :

- Nourriture : Les oiseaux nécessitant une nourriture particulière, doivent être signalés aux organisateurs sur la feuille d'engagement, "nourriture à fournir par l'éleveur durant l'exposition.

- Contrôle et service vétérinaire : Le contrôle vétérinaire sera assuré par le docteur ARVY Christophe, vétérinaire à LIBOURNE, 30bis, avenue Georges Pompidou (33). Les éleveurs devront fournir une attestation de provenance délivrée par les services vétérinaires de leur département.

Le Président,



Alain VALLADE – 216, Impasse Gueyrot – 33330 SAINT LAURENT DES COMBES  
Tél. 05 57 74 41 74 et 06 20 82 22 51  
Adresse électronique : avallade@sfr.fr